YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/tm

ARRÊTE N° 99/031
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES VIS A VIS DU 26 RUE LOUIS DELACARTE.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDÉRANT l'étroitesse de la rue et les travaux devant se dérouler au 26 rue Louis Delacarte

IL CONVIENT d'assurer la sécurité des usagers et de faciliter l'accès des camions au chantier.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur dix mètres, vis à vis du 26, rue Louis Delacarte, sauf aux entreprises travaillant à cette adresse, pour une période de 3 mois et ce à dater du 15 mars 1999.

Article 2 : Les prescriptions portées à l'articles 1 ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, Police et Gendarmerie.

Article 3 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires mis en place par l'entreprise effectuant les travaux, sous contrôle des services techniques de la ville.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : M. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne, chargée de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 09 Mars 1999.

REÇU LE
16 MARS 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CEDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE